



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le six février, à seize heures, le comité syndical du syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe s'est réuni à son siège au 5, rue d'Alger à Cambrai, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt-six janvier deux mil vingt-quatre conformément aux dispositions de l'article L.2121-12, sous la présidence de M. Xavier BERTRAND, Président.

**Nombre de délégués titulaires présents (15) :**

Région Hauts-de-France : M. Xavier BERTRAND, M. Christophe COULON, M. Olivier ENGRAND, M. Daniel LECA, M. Philippe BEAUCHAMPS, Mme. Valérie BIEGALSKI et M. Michel GUINIOT ;  
Communauté d'Agglomération de Cambrai : M. Nicolas SIEGLER ;  
Communauté de Communes Osartis-Marquion : M. Dominique BERTOUT ;  
Communauté de Communes de l'Est de la Somme : M. Frédéric DEMULE et M. Thomas DUCAMPS ;  
Communauté de Communes de la Haute-Somme : M. Eric FRANCOIS et Mme. Maryse FAGOT ;  
Communauté de Communes de Pays Noyonnais : Mme Sandrine DAUCHELLE et Didier BERANGER.

**Nombre de délégués titulaires absents excusé, ayant donné suppléance (1) :**

Région Haut-de-France : Karima DELLI qui donne suppléance à M. Julien POIX.

**Assistaient également à la réunion (4) :** M. Franck GONSSE, M. Francis RIGAUT, M. Jean-Marc WISSOCQ, M. Valérie OPAT.

**Secrétaire de séance :** M. Julien POIX

**Délibération N°CS 2024-1-1.2 : Fixation du nombre de vice-président(e)s**

Au terme de l'article 14 des statuts du syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe, le comité syndical fixe le nombre de vice-présidents, dont celui-ci ne saurait être inférieur au nombre de membres adhérents au syndicat mixte.

Le président du syndicat propose de rester au minimum prévu par les statuts et de fixer le nombre de vice-président(e)s à six (6).

**A l'unanimité des votants, le Comité syndical décide de rester au minimum prévu par les statuts et de fixer le nombre de vice-président(e)s à six (6).**

Fait et délibéré en séance  
Les jours, mois et an-susdits,  
Pour extrait conforme

Le Président,

Xavier BERTRAND

